



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 28 juillet 2019	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 27 °C)				
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 SC	Nombre total d'inscriptions	66/72
Paris mutuels	140 025 \$				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Frenette Ben
--	-------------------------------------	-------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent) . . .

Bureau :

- Réunion de paddock tenue pour expliquer et présenter les nouvelles règles importantes qui entreront en vigueur à travers l'Ontario dès le 1er août).
- Ce qui est considéré comme [Mouvement acceptable du poignet](#) (Appuyez sur Control+cliquez pour voir l'animation) comme dans l'image. Tel qu'expliqué pendant la réunion de paddock, le mouvement acceptable du poignet **ne doit pas** inclure le mouvement de l'avant-bras, du haut du bras et/ou de l'épaule et cette règle est en vigueur en tout temps; non seulement pendant le dernier droit.
- Tout les jockeys de Rideau Carleton ont été/seront contactés individuellement afin de s'assurer qu'ils sont au courant de la révision du règle de stimulation; les expliquer les attentes en ce qui concerne la stimulation, les rappeler de la structure des pénalités en cas d'infraction et de leur demander s'ils ont des questions à propos de la nouvelle réglementation.



Courses :

- Stephane Brosseau a été exempté d'une course.
1. Rien à signaler.
 2. Examen de la course après le poteau du 3/4 de mille quand le no 6 «CABERTOSS»(Matt Harvey) a fait un bris et a causé une interférence au no 2 « SKY LAV »(Clarke Steacy); aucun classement n'est requis puisque le no 6 a terminé en 6ème position (dernier) Rien à signaler.
 3. Retrait par le vétérinaire de CAJO à la dernière minute (boiteux) - le no 3 «STATE NEWS» remboursement effectué: 1 014 \$; le no 3 a été placé sur la liste du vétérinaire pendant sept jours. Rien à signaler.
 4. Enquête concernant la performance du no 5 « MELANIE G » (Pascal Berube) qui a effectué un bris avant le départ et n'a pas atteint le poteau de départ égale lorsque l'officiel de course a donné le départ; remboursement: 6 259 \$ (règlement CAJO 22.03(I)).

Vidéo:<https://youtu.be/hXUmyRihQiY>

Le no 6 « STREAMSONG » a eu de l'équipement brisé (perte d'un fer) après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.

5. Rien à signaler.
6. Examen de la course après le poteau du 1/2 de mille quand le no 3 « CAMS LUCKY SAM »(Guy Gagon) a effectué un bris avant le départ et a causé une interférence au no 4 « PANTHEON SEELSTER », au no 5 « MITT JAGGER », et au no 7« GA SPEED SAMMY »,aucun classement n'est requis puisque le no 3 a terminé 6ème, derrière ces chevaux; le no 3 est confirmé de bris d'allure (entraîneur avertit) Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Le no 6 « NATIONAL DEBT » a eu de l'équipement brisé (une crevaison) dans la dernière droite et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
10. Nouvel alcootest. Examen du no 6 « ASTERISM »(Guy Gagnon) dans le dernier virage; interférence possible du no 5 « CHOREOGRAPHER »(Marie-Claude Auger) qui s'est élancé dans le dernier droit causant de l'interférence au no 2 « WOO SHARK », au no 3 « PLAYIN FOR KEEPS »,no 6 « ASTERISM ». Après une discussion avec les deux jockeys (mademoiselle Auger a déclaré que le no 6 s'est élancé sur elle au virage; monsieur Gagnon a déclaré que le no 5 l'a bousculé) et l'examen de la vidéo a conclu que le no 6 n'a pas avancé au virage et que le no 5 a bien bousculé le no 6. Pas de classement. Après le bris d'allure, le no 5 a bien monté sur les roues du no 6, pas de placement. Mademoiselle Auger a été reconnue coupable d'enfreindre le règlement de CAJO règle 22.05.01(h) et a été frappé d'une suspension de trois jours du 30 juillet au 1 aout (SB 50950).

Vidéo<https://youtu.be/-uaulwgUcBs>

Réclamations :

- Course 8 - le no 2 « REIKI » (1 réclamation) pour 15 000\$ par Sylvain Cote (entraîneur. S. Cote).
- Course10 - le no 6 « ASTERISM » (2 réclamations) pour 10 000\$ par Michel Lavoie et Garry Steele (entraîneur. (Emil Toth).